



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-9821>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **25-9821**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Centre Universitaire Grenoble Alpes

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI) et des installations de sécurité incendie des établissements du GHT Alpes-Dauphiné

Description : Maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI) et des installations de sécurité incendie des établissements du GHT Alpes-Dauphiné

Identifiant de la procédure : 375795d3-0a47-40ce-a8c5-664b9ec587c9

Avis précédent : 31e995eb-9446-4774-b095-e65af4d36363-01

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 75251000 Services d'incendie

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter du 1er janvier 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure au 1er janvier 2025. Le contrat peut être reconduit tacitement 3 fois par périodes successives d'un an. Ainsi la durée maximale du contrat, toutes reconductions effectuées ne pourra excéder 4 ans. Le montant estimatif indiqué n'est pas contractuel et est calculé toutes périodes de reconduction confondues. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum mais avec un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT pour le lot 1 et de 150 000 € HT pour le lot 2. VISITES des lieux

d'exécution : se reporter à l'article 2.8 du Règlement de la consultation. Une visite est obligatoire pour certains sites et conseillée pour d'autres. En cas de constitution d'un groupement, les candidats peuvent exercer cette faculté dès lors que le groupement est constitué dès le stade de la candidature. Dans ce cas, un mandataire est clairement identifié et la candidature du groupement doit alors obligatoirement comporter un document de chacun des cotraitants habilitant le mandataire à le représenter. La forme juridique du groupement (conjoint ou solidaire) est au libre choix de celui-ci. Cependant, le pouvoir adjudicateur impose qu'en cas de groupement conjoint, le mandataire soit solidaire des autres membres. Si le groupement attributaire du contrat public est de forme différente, il peut se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-avant. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs plis en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du contrat, seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier au titulaire du contrat des contrats ayant pour objet la réalisation de prestations similaires conformément à l'article 1.6 du CCAP. Des clauses de réexamen sont prévues à l'article 4.3 du CCAP.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI) et des installations de sécurité incendie pour le CHUGA

Description : Maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI) et des installations de sécurité incendie pour le Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes

Identifiant interne : 2024T113

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 75251000 Services d'incendie

Options :

Description des options : En application de l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur de l'établissement support du GHT Alpes Dauphiné se réserve la possibilité de confier ultérieurement à l'opérateur économique titulaire de l'accord-cadre un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires et ce, dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle un nouvel accord-cadre pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent accord-cadre.

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 2,060,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter du 1er janvier 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure au 1er janvier 2025. Le contrat peut être reconduit tacitement 3 fois par périodes successives d'un an. Ainsi la durée maximale du contrat, toutes reconductions effectuées ne pourra excéder 4 ans. Le montant estimatif indiqué n'est pas contractuel et est calculé toutes périodes de reconduction confondues. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum mais avec un montant maximum annuel de 1000 000 € HT. VISITES des lieux d'exécution : se reporter à l'article 2.8 du Règlement de la consultation. Une visite est obligatoire pour certains sites et conseillée pour d'autres. En cas de constitution d'un groupement, les candidats peuvent exercer cette faculté dès lors que le groupement est constitué dès le stade de la candidature. Dans ce cas, un mandataire est clairement identifié et la candidature du groupement doit alors obligatoirement comporter un document de chacun des cotraitants habilitant le mandataire à le représenter. La forme juridique du groupement (conjoint ou solidaire) est au libre choix de celui-ci. Cependant, le pouvoir adjudicateur impose qu'en cas de groupement conjoint, le mandataire soit solidaire des autres membres. Si le groupement attributaire du contrat public est de forme différente, il peut se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-avant. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs plis en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du contrat, seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier au titulaire du contrat des contrats ayant pour objet la réalisation de prestations similaires conformément à l'article 1.6 du CCAP. Des clauses de réexamen sont prévues à l'article 4.3 du CCAP.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : Voir RC art. 6.2 : Valeur technique décomposée en sous-critères : Moyens humains mis en œuvre (15 points) / Moyens techniques et matériel mis en œuvre (6 points) / Prise en compte des contraintes d'intervention (8 points) / Intervention sur les installations (11 points) / Matériel de GMAO - Suivi des activités et mise à jour des dossiers SSI (5 points)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 45

Critère :

Type : Qualité

Description : Développement durable

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif

Organisation qui signe le marché : Centre Universitaire Grenoble Alpes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI) et des installations de sécurité incendie pour les établissements membres du GHT Alpes-Dauphiné

Description : Maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI) et des installations de sécurité incendie pour les établissements membres du GHT Alpes-Dauphiné (hors CHUGA)

Identifiant interne : 2024T114

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 75251000 Services d'incendie

Options :

Description des options : En application de l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur de l'établissement support du GHT Alpes Dauphiné se réserve la possibilité de confier ultérieurement à l'opérateur économique titulaire de l'accord-cadre un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires et ce, dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle un nouvel accord-cadre pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent accord-cadre.

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 360,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter du 1er janvier 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure au 1er janvier 2025. Le contrat peut être reconduit tacitement 3 fois par périodes successives d'un an. Ainsi la durée maximale du contrat, toutes reconductions effectuées ne pourra excéder 4 ans. Le montant estimatif indiqué n'est pas contractuel et est calculé toutes périodes de reconduction confondues. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum mais avec un montant maximum annuel de 150 000 € HT. VISITES des lieux d'exécution : se reporter à l'article 2.8 du Règlement de la consultation. Une visite est obligatoire pour certains sites et conseillée pour d'autres. En cas de constitution d'un groupement, les candidats peuvent exercer cette faculté dès lors que le groupement est constitué dès le stade de la candidature. Dans ce cas, un mandataire est clairement identifié et la candidature du groupement doit alors obligatoirement comporter un document de chacun des cotraitants habilitant le mandataire à le représenter. La forme juridique du groupement (conjoint ou solidaire) est au libre choix de celui-ci. Cependant, le pouvoir adjudicateur impose qu'en cas de groupement conjoint, le mandataire soit solidaire des autres membres. Si le groupement attributaire du contrat public est de forme différente, il peut se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-avant. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs plis en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du contrat, seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier au titulaire du contrat des contrats ayant pour objet la réalisation de prestations similaires conformément à l'article 1.6 du CCAP. Des clauses de réexamen sont prévues à l'article 4.3 du CCAP.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : Voir RC art. 6.2 : Valeur technique décomposée en sous-critères : Moyens humains mis en œuvre (15 points) / Moyens techniques et matériel mis en œuvre (8 points) / Prise en compte des contraintes d'intervention (8 points) / Intervention sur les installations (10 points) / Suivi des activités et mise à jour des dossiers SSI (4 points)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 45

Critère :

Type : Qualité

Description : Développement durable

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif

Organisation qui signe le marché : Centre Universitaire Grenoble Alpes

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 4,600,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : VINCI Facilities - Dauphiné Savoie Maintenance Services

Sous-traitants du lauréat :

Nom officiel : TYCO INTEGRATED FIRE & SECURITY, DEF Dauphiné Savoie, SIEMENS

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre Vinci Facilities - DSMS (lot 1)

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur du résultat : 4,000,000 Euro

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024T113 (Lot 1)

Titre : Maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI) et des installations de sécurité incendie des établissements du GHT Alpes-Dauphiné - Lot 1

Date de conclusion du marché : 02/01/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Centre Universitaire Grenoble Alpes

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SIEMENS

Sous-traitants du lauréat :

Nom officiel : VINCI Facilities - Dauphiné Savoie Maintenance Services

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre SIEMENS (lot 2)

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur du résultat : 600,000 Euro

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024T114 (Lot 2)

Titre : Maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI) et des installations de sécurité incendie des établissements du GHT Alpes-Dauphiné - Lot 2

Date de conclusion du marché : 02/01/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif

Numéro d'enregistrement : 17380005300014

Adresse postale : 2 Place de Verdun

Ville : Grenoble

Code postal : 38022

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Téléphone : +33 476429000

Télécopieur : +33 476422269

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0006

Nom officiel : TYCO INTEGRATED FIRE & SECURITY

Numéro d'enregistrement : 55980075000205

Ville : MONTIGNY LE BRETONNEUX

Code postal : 78180

Subdivision pays (NUTS) : Yvelines (FR103)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Sous-traitant

8.1 ORG-0005

Nom officiel : DEF Dauphiné Savoie

Numéro d'enregistrement : 71205626600612

Ville : MOIRANS

Code postal : 38430

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Sous-traitant

8.1 ORG-0003

Nom officiel : VINCI Facilities - Dauphiné Savoie Maintenance Services

Numéro d'enregistrement : 53790861800029

Adresse postale : 4 rue de l'Octant CS 10312

Ville : ECHIROLLES

Code postal : 38434

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Sous-traitant

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0004

Nom officiel : SIEMENS

Numéro d'enregistrement : 56201677402015

Adresse postale : 16 Place de l'Iris

Ville : PARIS LA DEFENSE

Code postal : 92040

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Sous-traitant

Lauréat de ces lots : LOT-0002

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Centre Universitaire Grenoble Alpes

Numéro d'enregistrement : 26380030200014

Adresse postale : CS 10217

Ville : Grenoble Cedex 09

Code postal : 38043

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Adresse électronique : marches@chu-grenoble.fr

Téléphone : +33476766859

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : e6d832f5-b5e8-43cb-890c-0a90cb5bca96 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 27/01/2025 à 16:42

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/01/2025